Conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne Séance du mardi 20 septembre 2022

Membres présents :

<u>Collège des professeurs</u> : Nathalie BARRANDON, Anaïs DANET, Alexandre DENOYER, Georges DURRY, Guillaume GELLÉ, Béatrice MARIN, Hamid MORJANI, Dominique ROUX

<u>Collège des autres enseignants</u> : David ANNEBICQUE, Ahlem ARFAOUI, Jean-Marc BASCOURRET, Sandrine DHONDT-CORDELIER, Suzanne EL HAGE, Françoise LE NY, Emmanuel RIGUET

<u>Collèges étudiants</u>: Axel BUGNOT, Justin DEBEVE, Mohamed Baba FAYE, Linda MFENJOU, Ugo MOREAUX

<u>Collège BIATSS</u>: Emmanuel BONNET, Virginie BRULE-PINTAUX, Nathalie HUMBERT, Philippe POPLIMONT, Frédéric VELARD

Personnalités extérieures : Patricia DURIN, Véronique MARCHET

Membres représentés :

Corinne DHILLY a donné pouvoir à Philippe POPLIMONT

Clara DUFOUR a donné pouvoir à Ugo MOREAUX

Georges DURRY a donné pouvoir à Françoise LE NY (en cours de séance)

Arnaud HUGUEL et Jean-Luc Prost ont donné pouvoir à Guillaume GELLÉ

Membres excusés :

Christelle DECLERCQ, Corinne DHILLY, Clara DUFOUR, Edwige HELMER-LAURENT, Arnaud HUGUEL, Jean-Luc PROST, Colette THOMAS

Membres de droit :

Etienne DESMET, Directeur général des services, Hélène ŒUF, Agent comptable

Monsieur le recteur représenté par monsieur Mustapha OUMOULOUD

Invités :

Essaid AIT-BARKA, Tamar BALAN, Laure CASTIN, Christophe CLÉMENT, Marie-Renée DE BACKER, Emmanuelle LECLERCQ, Olivier DUPERON, Philippine HENRY, Damien JOUET, Anne JUSSIAUME, Thierry LETELLIER, Aurore LONCHAY, Laurent LUCAS, Matéo MEVIZOU, Jimmy MOREL, Marie OLIVIER, Patrick RAVAUX, Yannick REMION, Marie-Odette VICTOR

Ordre du jour :

1. Points d'information

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 juin 2022

3. Questions financières:

- Budget rectificatif n°1
- SATT Nord –Reconstitution de fonds propres
- Acceptation d'un don
- Taux de bourse Erasmus applicables pour l'année 2022/2023
- Tarification de la formation continue

4. Questions ressources humaines:

- Prime d'intéressement Formation professionnelle
- Cadrage pour l'année universitaire 2022/23 de la cartographie fonctionnelle enseignants et enseignants-chercheurs

5. Réseau ESR:

- Délibérations du conseil des établissements associés du 22 février 2022

6. Questions pédagogiques :

- Mise à jour de la charte des programmes d'échanges internationaux
- Création de formations: DIU Coordination en gérontologie, DIU national de Thérapeutique homéopathique, DIU Immunopathologie, DU Hautes études en gastronomie, DU Droit, laïcité et cultures monothéistes, DIU Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires, entrée dans le métier, DU Accompagner l'entrée dans le métier d'enseignant, mention « Urgences » pour le DE IPA

7. Questions recherche:

Relevé de décisions de la commission recherche du 5 juillet 2022

8. Élections Internes:

- Conseil documentaire

9. Questions diverses

La séance débute à 14h05.

1. Points d'information :

Point sur les inscriptions :

Monsieur le président présente la situation des inscriptions qui sont en baisse pour la deuxième année consécutive. Cette baisse représente un taux de 4,7 % mais n'est pas répartie de façon homogène, certaines composantes constatant des baisses importantes, notamment à Troyes, à l'UFR Sciences exactes et naturelles, ainsi que dans les IUT.

Monsieur le président indique qu'une légère baisse des effectifs étudiants permettra un meilleur accompagnement des étudiants. Ce constat répond à une dynamique au niveau de l'académie de Reims où le nombre de bacheliers a baissé. La baisse est significative en licence, notamment dans certaines disciplines.

La baisse globale des inscriptions, au niveau national, est prévue pour 2027/2028. Toutefois, les contrats d'apprentissage sont en forte augmentation (+ 17 %), ce qui va mobiliser moins de salles de cours pour les enseignements et avoir un impact sur la situation énergétique, les étudiants étant en stage.

Remaniements de la présidence :

Monsieur le président informe les conseillers de la nomination de monsieur Christophe CLÉMENT en qualité de premier vice-président, notamment pour la mise en œuvre d'EXEBIO.

Monsieur le président indique que monsieur Damien JOUET n'est plus vice-président CFVU à compter du mois de septembre. Il est nommé conseiller du président et continuera à exercer ses fonctions dans le secteur de la formation.

Monsieur le président expose que son portefeuille est réparti de la façon suivante :

Madame Marie-René DE BACKER reste vice-présidente du CAC et de la CFVU. Madame Emmanuelle LECLERCQ devient la 2^{ème} vice-présidente de la CFVU, pour le suivi de la formation. Madame Ahlem ARFAOUI, nouveau membre du conseil d'administration, reprend la vie universitaire et la vie de campus. Monsieur Matéo MEVIZOUI, vice-président étudiant, conserve la gestion du FSDIE.

Monsieur Jimmy MOREL, vice-président délégué au partenariat socio-économique et entreprenariat, reprend la formation continue. Madame Marie OLIVIER, vice-présidente déléguée à la responsabilité sociétale à la transition écologique, reprend dans son portefeuille l'accréditation.

Monsieur le président informe les conseillers de la nomination de madame Céline SCHNEIDER en qualité de chargée de mission pour la politique sportive, la gestion des dossiers SUAPS et la préparation des JO 2024.

Monsieur Georges DURRY souhaite savoir si la fonction de premier vice-président existe dans les statuts.

Monsieur le président répond par la négative et précise qu'il transmet au premier vice-président la délégation complète de ses attributions lorsqu'il est absent.

Monsieur le président remercie les vice-présidents d'avoir accepté de revoir leurs portefeuilles. Il indique que la mise en place du projet EXEBIO est extrêmement importante pour l'URCA. Représentant un coût de 22 000 millions d'euros, il sera un projet transformant pour l'université.

Monsieur le président remercie monsieur Damien JOUET pour son investissement depuis 2016 et attribue une grande partie de la réussite de l'établissement à sa mobilisation envers ce dernier.

Accréditation :

Madame Marie OLIVIER, en charge de l'accréditation, explique qu'une lettre de cadrage a été envoyée aux directeurs et directrices de composantes et aux différents responsables de diplôme. Pour la rentrée 2024, cette accréditation est organisée autour d'un certain nombre d'axes stratégiques, notamment l'ouverture des cursus. Elle expose qu'il faut modulariser les parcours, de façon à permettre aux étudiants de personnaliser leurs parcours et il faut les construire en blocs de compétences et de connaissances. Concernant l'axe stratégique sur l'environnement recherche et socio-économique, les enjeux sociétaux et environnementaux sont introduits : un enseignement obligatoire sur le dérèglement climatique et la transition écologique sera introduit en deuxième année de licence. L'axe stratégique concernant l'autonomie des étudiants se traduit par la mise en place de stages et de travaux d'études et de recherche en autonomie, ce qui permet de baisser les volumes horaires en présentiel. Enfin, le dernier axe stratégique concerne l'internationalisation des cursus, notamment en master.

Monsieur le président encourage le déploiement d'enseignements en langues étrangères et insiste sur l'importante de créer des masters internationaux.

Madame Marie OLIVIER insiste sur l'importance de la professionnalisation, y compris en 1^{er} cycle car il y a moins de places en master qu'en licence. Tous les étudiants entrant à l'université n'ont pas vocation à y rester cinq années, d'où l'intérêt de construire des parcours professionnalisant en 1^{er} cycle. Il est du devoir de l'établissement d'assurer une bonne continuité entre la licence et la licence professionnelle ce qui est aujourd'hui facilité par la possibilité d'introduire des parcours de licences professionnelles dans les licences générales.

Madame Marie OLIVIER souhaite mettre l'accent sur le développement de la formation professionnelle, notamment en master, et l'organisation des licences professionnelles en alternance. L'approche par compétence est une des clés dont l'établissement doit se saisir pour faciliter l'insertion professionnelle des étudiants et envisager de faire venir des publics de formation continue.

Monsieur le président rappelle la question de la soutenabilité de l'offre de formation.

Madame Marie OLIVIER indique que l'architecture générale de la licence générale n'est pas modifiée, sinon en réduisant un peu le nombre d'heures en présentiel. Les parcours de masters dont la finalité est purement la recherche ont un cadrage horaire minimal, de sorte à laisser le temps aux étudiants de réaliser leurs travaux de recherche et rédiger leur mémoire.

Madame Marie OLIVIER explique qu'il a été défini un cadrage budgétaire par composante. L'établissement s'est basé sur les H/E des universités pluridisciplinaires avec santé des trois dernières vagues d'accréditation : les vagues B, A et E. L'URCA dispose ainsi d'un ratio d'heures par étudiant, par type de diplôme (licence, licence professionnelle, master, diplôme d'ingénieur) et par domaine de formation (ALL, SHS, DEG, STS).

Monsieur le président précise que ces chiffres sont des données publiques.

Madame Marie OLIVIER explique que les différents H/E ont été appliqués aux effectifs réels, en fonction des composantes, ce qui a permis de calculer un H/E moyen par composante. Les chiffres ont été arrondis au supérieur.

Monsieur le président indique que cela permet de mobiliser les conseils de gestion des composantes sur leur véritable travail. Gérer la composante, c'est aussi regarder à ce que l'offre soit soutenable. Aujourd'hui, des indicateurs de soutenabilité sont relevés, les options à ouvrir doivent rentrer dans une enveloppe globale qui sera discutée. Désormais, l'URCA est capable de gérer la soutenabilité.

Madame Marie OLIVIER intervient sur le dernier point relatif au calendrier : la partie évaluation du bilan est désormais dans les mains du Hcéres depuis le dépôt des dossiers le 15 juin 2022. Le premier rendez-vous aura lieu le 12 octobre 2022, où le Hcéres fera des auditions pour un certain nombre de formations. Au total, 20 % de l'offre de formation va être auditionnée, ce qui représente 28 équipes mobilisées. Les résultats de l'évaluation bilan par le Hcéres seront envoyés début janvier. Ensuite, le projet d'accréditation sera déposé (le 10 mars 2023) et évalué. Il y aura une deuxième visite du comité Hcéres, le 16 mai 2023, avec une audition de toutes les formations dont l'avis d'accréditation sera défavorable ou réservé. Enfin, les maquettes et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences seront demandées aux équipes pédagogiques pour octobre 2023.

Monsieur Georges DURRY demande si la lettre de cadrage doit passer dans les conseils CAC ou CFVU.

Monsieur le président explique qu'il s'agit d'une lettre d'orientation qui ne doit pas passer dans les conseils. Les modalités d'application de cette lettre d'orientation seront soumises aux conseils. À ce stade, il s'agit simplement d'un document de cadrage conçu pour éclairer les réflexions.

> Sur le plan de sobriété énergétique :

Monsieur le président indique qu'il ne souhaite pas mettre les enseignements en distantiel et qu'il n'envisage pas de semaine de fermeture pour l'établissement. Le plan de sobriété énergétique présente deux aspects : une réduction de la consommation énergétique des établissements, qui aura des vertus en termes de transition écologique mais également en matière financière, notamment au niveau du prix de l'électricité, qui ne reviendra pas à son niveau initial mais se situera au-dessus de 50 % par rapport à 2019. L'État demande une économie de 10 % à l'horizon de 2024 par rapport à 2019. Mais, l'URCA doit aussi être, en 2050, à - 60 % et en 2035 à – 40 %.

Monsieur le président indique que l'établissement se situait à un niveau de coût de l'énergie à hauteur de 3,5 millions d'euros en 2021. En 2022, les estimations se situent à 5 millions, en 2023, à 8,8 millions et en 2024 à 10,5 millions. L'établissement est sur une trajectoire ascendante et très importante des coûts. L'URCA consommant peu de gaz et beaucoup d'électricité, l'impact sur l'énergie reste raisonnable en comparaison avec d'autres universités. Monsieur le président indique que les directeurs et directrices de composantes, les directeurs et directrices d'unités, les directeurs et directrices de structures et les membres du CHSCT sont mobilisés sur le plan de sobriété énergétique et que les étudiants et les personnels des universités seront sollicités à travers une boîte à idée.

Monsieur le président ajoute qu'il est nécessaire d'identifier ce qui est le plus énergivore en matière de consommation et insiste sur la nécessité de mettre en place des éco-gestes, tels qu'éteindre les ordinateurs, éteindre la lumière, fermer les fenêtres, etc. Ces gestes peuvent permettre d'atteindre

une réduction de 10 % d'énergie. Il indique que l'État prépare des mesures de délestage qui feront l'objet d'un décret sur le gaz et l'URCA va préparer un plan de continuité avec de possibles mesures de délestage total ou partiel : partiel signifie qu'il pourrait y avoir des mesures de délestage quelques heures par jour, et total signifie un délestage complet, plusieurs jours d'affilés, si nécessaire. Par ailleurs, il indique que des expérimentations scientifiques ne peuvent pas être interrompues pendant quelques heures ou quelques jours. Le président a demandé aux directeurs de recherche d'identifier ces points-là pour les faire remonter et les transmettre au préfet qui arrêtera les mesures de délestage. Il va donc falloir argumenter pour éviter un délestage complet, afin de ne pas mettre l'activité en péril. Si l'URCA doit mettre en pratique ces mesures de délestage, cela impactera la formation et il faudra envisager, le cas échéant, de fermer l'établissement pendant plusieurs jours.

Monsieur le président informe les conseillers que l'établissement a été retenu pour participer à l'élargissement d'une alliance européenne, pour laquelle il y avait plusieurs candidats, dont l'université de Lille. Il insiste sur l'importance de participer à ces alliances notamment pour la mobilité des étudiants et des personnels. L'URCA va répondre en 2023 à cet élargissement financé par l'UE.

Monsieur le président indique que l'URCA est rentré au classement thématique de Shanghai dans le secteur de l'imagerie médicale. Il remercie le travail de l'ensemble des services et salue la performance des chercheurs. Il précise que l'URCA travaille afin d'intégrer ce genre de classement thématique dans d'autres secteurs.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 juin 2022 :

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la séance du 7 juin 2022 est soumis au vote.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le procès-verbal de la séance du 7 juin 2022, **à l'unanimité**.

Monsieur Olivier DUPERON rappelle les points de l'ordre du jour.

3. Questions financières :

- Budget rectificatif n°1:

Madame Hélène ŒUF présente le budget rectificatif comme un budget technique avec des mouvements importants. Dans ce budget, il y a l'intégration des coûts de l'énergie, de nouveaux projets PIA, des opérations d'amélioration des bâtiments, ainsi que les grands agrégats et les écritures d'inventaires 2021. La masse salariale sera mise à jour lors du budget rectificatif de fin d'année.

Madame Hélène ŒUF évoque le solde budgétaire qui était de − 11 602 K€. Il passe à − 4 993 K€ cette année car il y a davantage de recettes et d'encaissements que de décaissements. La première recette concerne la SCSP avec une augmentation globale de 2 318 K€, + 578 K€ pour le plan de relance pour la réussite étudiante 21-22, + 1 millions € pour les dialogues stratégiques et de gestion (soutien des projets URCA, aide à la trajectoire financière et salariale pour des actions de transformation structurelle, et notamment la mise en place d'un système de comptage électrique et énergétique). Il y a également 630 K€ de mesures diverses, dont les services numériques aux étudiants, la LPR 2022 et l'accompagnement du régime indemnitaire du personnel administratif.

Madame Hélène ŒUF explique que les recettes globalisées augmentent de 2 973 K€. Elles se traduisent, tout d'abord, par des subventions complémentaires de la région qui continue de soutenir l'industrie du futur qui bénéficie aux étudiants des IUT, le pacte de compétence. La région finance aussi des plateformes en matière d'énergie nouvelle ou de matériaux biosourcés. Divers financeurs publics viennent également abonder les recettes globalisées et cela représente 1 017 K€. Les projets les plus importants sont les projets « RESP-IR », pour 348 K€ (groupement de coopération sanitaire du Grand Est) et le projet « alvéole » qui correspond aux abris vélos pour 137 K€. France Relance Cyber apporte son accompagnement sur les systèmes d'information à hauteur de 90 K€. Troyes Champagne Métropole apporte son aide dans la rénovation de l'infirmerie de l'IUT de Troyes mais également dans le soutien aux carrières juridiques. Le CHU pour 82 K€ apporte son soutien sur la simulation santé et le projet ECOS. Il y a 1 618 K€ d'autres recettes. La licence professionnelle Métiers du BTP : génie civil et construction, parcours Géomètre projeteur en travaux publics (GEOTP) compte pour 220 K€. Concernant l'apprentissage, compte-tenu des effectifs importants des apprentis, l'augmentation des recettes est attendue pour 987 K€. Il y a également un colloque Eurograhics en dépenses pour 200 K€.

Madame Hélène ŒUF décrit les recettes fléchées, pratiquement 3 millions sont intégrés. Le projet PIA représente + 1 071 K€ pour DeMETeRE. Chaque année, l'ARS verse une subvention pour le financement des assistants universitaires de médecine générale et MSU (+937 K€ en 2022). En ce qui concerne les projets recherche, ils pèsent pour 589 K€. Il y a également une enveloppe pour le financement des bourses Erasmus de 244 K€.

Madame Hélène ŒUF explique que l'URCA finance des dépenses nouvelles, notamment en fonctionnement avec l'enveloppe de 4 063 K€, soit 36 610 K€ au total en lien pour l'essentiel avec l'énergie et plus largement la hausse des fluides. En matière de recherche, l'enveloppe évolue pour 698 K€. L'on retrouve le colloque Eurographics, pour plus de 200 K€. Le reste se répartit sur une multitude de lignes dont le projet Bio4Grain pour 73 K€ et le projet In-vitro pour 24 K€. En matière de formation, l'on trouve les PIA MéfoBio. C'est en matière de pilotage que les dépenses sont les plus importantes. Pour une centaine de K€, des dépenses d'entretien seront engagées. Il y a aussi la rénovation de l'infirmerie de l'IUT de Troyes qui pèse + de 60 K€.

Dans le coût de l'énergie, l'eau est également intégrée, le coût est de 9 K€, l'électricité pèse pour plus de 693 K€ supplémentaires et le gaz pour 764 K€. Le coût de l'énergie augmente de 1,5 millions € avec une enveloppe approximative de 4 M € au total, cette année et augmentera également fortement l'année prochaine.

En matière d'investissement, il y a une augmentation de 2 674 K€ pour une enveloppe de 33 M€. Il y a des simulateurs pour l'UFR d'odontologie, les gros entretiens se poursuivent pour près de 500 K€, notamment les travaux d'étanchéité et les dépenses informatiques pour 305 K€. Pour la recherche, la somme de 402 K€ a été investie avec un projet phare défini en collaboration avec Total Energie de 300 K€. Les écritures d'inventaire 2021 seront intégrées au BR2 (dotations aux amortissements, reprise du fonds de roulement, de la trésorerie du compte financier, par rapport aux prévisions de décembre). Dès lors, l'URCA a obtenu une amélioration qui représente 28,1 jours de dépenses de fonctionnement courant pour le fonds de roulement contre 22,3 imaginés en BR2 en 2021, et la trésorerie est à 44,43 jours pour 36,4 imaginés en BR2, en 2022.

Madame Hélène ŒUF indique que le résultat d'élève à 101 K€, la CAF s'élève à 7 668 K€. La variation du fonds de roulement s'élève à – 6 481 K€. Le résultat patrimonial est en hausse de 250 K€ par rapport au pays qui est de 101 K€. La CAF est en augmentation de 2 331 K€ pour s'établir à 7 668 K€. La variation de trésorerie est en hausse de 4 798 K€, elle représente 44,43 jours de fonctionnement où la norme attendue est de 20 jours. Quant-au prélèvement sur le fonds de roulement, il est en baisse de 4 394

K€. Le niveau final du FDR est de 24 667 K€ soit 28,1 jours de fonctionnement où la norme admise est à 15 jours.

Monsieur Georges DURRY demande pourquoi la masse salariale est gelée.

Monsieur le président répond qu'elle n'est pas gelée, l'URCA n'a pas fait la révision de la masse salariale pour plusieurs raisons. D'une part, la trésorerie paye les salaires jusqu'à la fin de l'année, donc il n'y a pas de risque. D'autre part, l'établissement est encore dans l'inconnu, notamment sur la couverture du point d'indice par l'État. Le principe du décideur payeur qui régit les administrations ne s'applique pas systématiquement aux universités compte tenu de leur autonomie. La décision de l'État est donc attendue.

Par ailleurs, lorsque l'URCA a établi ce budget rectificatif, en début d'été, toutes ces informations n'étaient pas disponibles. Les résultats pour le BR sont attendus en fin d'année 2022. L'URCA ignore quelles seront les recettes en face des dépenses liées au point d'indice qui sont estimées à 4 M €. Il va de soi qu'il y aura un impact sur l'université, particulièrement sur les salaires des fonctionnaires. Toutefois, il y a des discussions sur les heures complémentaires, elles n'ont pas vraiment d'impact sur 2022 car elles sont en faible quantité. Il y a celles des vacataires, les fonctionnaires faisant des heures supplémentaires au second semestre, puis il y a celles des contractuels de l'université, qui ne sont pas sur le titre 1 du budget, c'est-à-dire la dotation pour charge de service public.

Madame Hélène ŒUF présente les tableaux soumis au vote.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le budget rectificatif n°1 de 2022, **à l'unanimité**.

SATT Nord – Reconstitution de fonds propres :

Monsieur Olivier DUPERON explique qu'il s'agit d'une opération d'augmentation et de restructuration de capital sans impact sur les titres détenus par l'université.

Monsieur Georges DURRY dénonce les faiblesses de la SATT et demande des précisions sur ses activités.

Monsieur le président répond que l'avenir de l'université, en termes de valorisation, ne dépend pas de la SATT-Nord mais dépend de l'émergence d'un pôle universitaire d'innovation. Il ajoute que tous les éléments dans le projet EXEBIO permettent de le mettre en place.

Monsieur Laurent LUCAS explique que cette opération de recapitalisation fait suite à un booster pour accompagner l'URCA. Il précise que ce n'est pas spécifiquement la SATT-Nord qui est en difficulté, mais l'ensemble des SATT et du dispositif SATT dans sa globalité à l'échelle du territoire. De nombreuses sociétés accélératrices de transfert de technologie sont dans la même situation que celle de l'établissement. L'opération en elle-même est effectuée pour recapitaliser la structure et pour respecter les équilibres. Monsieur Laurent LUCAS indique que la SATT s'est engagée dans une nouvelle orientation avec l'arrivée du PDG actuel et que des actions ont été menées pour réorganiser l'activité de la SATT et faire en sorte que l'URCA soit dans une situation financière plus favorable. Il indique que les premiers résultats commencent à porter leurs fruits, notamment sur les montées au capital d'un certain nombre d'entreprises, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent sous la précédente direction.

Monsieur Georges DURRY demande s'il est possible de préparer une feuille de route et de présenter un business plan.

Monsieur le président répond qu'il est envisageable d'inviter le PDG de la SATT et remercie monsieur Laurent LUCAS.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la reconstitution du fonds propre de la SATT-Nord, à l'unanimité.

- Acceptation d'un don :

Monsieur Olivier DUPERON présente le point sur l'acceptation d'un don Lions-club de 10 000 € au profit du laboratoire P3CELL.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le don du Lions-club de Soissons au profit du laboratoire P3CELL à l'unanimité.

- Tarification de la formation continue :

Monsieur Damien JOUET explique qu'il s'agit d'une harmonisation des tarifs de formation continue, notamment du DNO. Grâce à la mise en place du nouvel arrêté relatif au diplôme national d'œnologue, une harmonisation nationale des tarifs de formation continue est effectuée pour l'ensemble des DNO délivrés sur les sites au niveau national. Certaines règles sont également ajoutées, suite à la loi « choisir son avenir professionnel » et à la certification QUALIOPI.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la tarification de la formation continue à l'unanimité.

- Taux de bourse Erasmus applicables pour l'année 2022/2023 :

Monsieur le président présente le point relatif au taux de bourse Erasmus applicable pour l'année 2022-2023. Il s'agit de réviser les taux Erasmus applicables pour les actions de mobilité universitaire, en corrigeant à la hausse la subvention de l'université. En 2022, la subvention obtenue était de 344 750 € dont 251 580 € pour la mobilité étudiante. Le reste de la subvention finance les mobilités enseignantes, administratives et les programmes intensifs hybrides. La nouvelle programmation Erasmus pour 2021-2027 inclut de nouvelles règles de financement, tels que les stages en Europe dont le complément financier est de 150 €/mois. En ce qui concerne l'inclusion, le complément financier est de 250 €/mois auxquelles s'ajoutent les bourses de soutien individuel dans le but d'encourager la participation des publics répondant à des critères de sélection tels que :

- 1. Situation de handicap ou d'affection de longue durée (ALD)
- 2. Habitant dans une commune classée zone de revitalisation rurale (ZRR)
- 3. Habitant à une adresse classée quartiers prioritaires de la ville
- 4. Boursier de l'enseignement supérieur sur critères sociaux aux échelons 6 et 7
- 5. Appartenant à un foyer dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 551 €

Un complément financier de 50 € est également apporté afin d'encourager les étudiants à utiliser les mobilités douces, comme les modes de transport à moindre émission de gaz à effet de serre.

Monsieur le président se réjouit de ces dispositions pour tous les étudiants susceptibles de bénéficier de ces avantages.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve les taux applicables pour les actions de mobilité étudiante Erasmus + pour l'année universitaire 2022-2023, à l'unanimité.

4. Questions ressources humaines:

- Prime d'intéressement - Formation professionnelle

Madame Tamar BALAN présente la prime d'intéressement relative à la formation professionnelle, dispositif déjà mis en œuvre l'année dernière pour la mise en paiement de la prime de formation continue 2021-2022. Les lignes directrices de gestion, adoptées par le CA du 13 juillet 2022, ont fixé un cadrage quant aux modalités d'attribution des indemnités de formation professionnelle. L'idée est de fixer le montant global de l'enveloppe, sachant qu'un certain nombre de critères et de cadrages ont déjà été adoptés au moment du vote des lignes directrices de gestion en juillet.

Madame Tamar BALAN rappelle que cette prime est attribuée aux personnels de l'université, compte tenu de la réalisation des objectifs fixés en matière de qualité de gestion et de développement de la formation professionnelle.

La prime d'intéressement concerne les agents qui sont impliqués dans des tâches de direction pédagogique, de direction et/ou de gestion en lien avec la formation professionnelle sans que celle-ci ne relève de leur mission principale.

Ce dispositif est ouvert aux personnels enseignants, enseignants-chercheurs et BIATSS. Il concerne les fonctionnaires titulaires, stagiaires et agents sous engagement URCA (CDI et CDD).

Une attestation de réalisation des objectifs confiés devra être établie par le responsable de structure.

Toutefois, la perception d'une telle prime est incompatible avec le versement d'une autre indemnité, telles que des primes fonctionnelles (RIPEC C2) pour les enseignants-chercheurs, les primes de charges administratives (PCA) pour les enseignants du second degré, et de responsabilités pédagogiques (PRP) couvrant cette même activité.

Madame Tamar BALAN précise aussi qu'il y a des indemnités de formation continue prévues aux articles D714-60 et D714-61 du code de l'éducation.

Madame Tamar BALAN indique que l'enveloppe budgétaire est fixée à 170 000 € brut pour cette année. Les dépenses seront imputées sur les ressources de la formation professionnelle générées par les structures.

En ce qui concerne les modalités de calcul de l'indemnité de formation professionnelle, il s'agit de la deuxième et dernière année de convergence. L'enveloppe avait été calculée avec un lissage sur 3 ans.

Madame Tamar BALAN explique que le plafond individuel est fixé à 6 000 € par référence au plafond du groupe 1 de la prime C2 des PRP qui se trouve dans les lignes directrices de gestion. Ceci comprend toutes les activités pédagogiques confondues. Au sein de ce plafond individuel global, le montant individuel de chacune des indemnités de direction pédagogique est également limité à 1,5 fois la prime fonctionnelle (C2) / de responsabilité pédagogique (PRP) du référentiel en vigueur.

Monsieur Georges DURRY souhaite savoir comment est ventilée la prime d'intéressement sur l'enveloppe budgétaire de 170 000 €.

Madame Tamar BALAN répond que cela est calculé au prorata des heures réalisées. L'enveloppe a été calculée avec un lissage de trois ans. Les mêmes modalités de calcul sont appliquées depuis deux ans,

au prorata des heures réalisées par chacune des structures. L'extraction sera fournie par la cellule d'appui au pilotage. Chaque composante aura notification de son enveloppe qu'elle devra répartir.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la prime d'intéressement relative à la formation professionnelle **à l'unanimité.**

- Cadrage pour l'année universitaire 2022/23 de la cartographie fonctionnelle enseignants et enseignants-chercheurs :

Monsieur Olivier DUPERON explique que le référentiel PRP et PCA tient compte de l'introduction du RIPEC C2 et maintient l'ancien référentiel pour les enseignants.

Monsieur le président rappelle que la loi de la programmation de la recherche a prévu un nouveau régime indemnitaire pour les enseignants-chercheurs, appelé RIPEC. Les enseignants, praticiens hospitaliers et PUPH ne sont pas concernés par le RIPEC parce que ces corps ne sont pas gérés par le ministère dont dépend l'URCA.

Monsieur le président explique qu'il est proposé de mettre à jour le RIPEC pour les enseignants-chercheurs concernés et de conserver les autres dispositifs. Les primes pour les charges administratives et les primes pour les responsabilités pédagogiques sont conservées pour les bénéficiaires qui ne sont pas assujettis au RIPEC. Par définition, le référentiel reste le même. Cependant, les modalités de versement sont différentes : le RIPEC est mensualisé alors que les primes sont versées annuellement.

Madame Tamar BALAN précise que la cartographie a déjà été adoptée dans les lignes directrices de gestion lors d'un précédent CA. Il s'agit d'une cartographie commune à l'ensemble des personnels enseignants et enseignants-chercheurs dans le domaine universitaire. La partie RIPEC C2 concerne les enseignants-chercheurs, avec un versement mensualisé. Le versement de la PCA ou PRP est annuel après service fait en fin d'année universitaire.

Madame Tamar BALAN indique que les montants sont identiques par rapport à l'année précédente.

Monsieur le président confirme que les chiffres sont à peu près identiques par rapport aux années précédentes et qu'une réflexion sera effectuée. En 2023, pour certains vice-présidents, une bascule du RIPEC C2 vers la prime d'administration devrait être effectuée. La même bascule devrait être faite pour les doyens. Les directeurs et directrices d'institut, d'IUT, de l'INSPE ou d'écoles d'ingénieurs perçoivent une prime d'administration. Ils ne sont donc pas assujettis à ces primes-là. Dans les nouvelles modalités du C2 en 2023, une réflexion sera entreprise sur le fait de basculer ces responsabilités en prime d'administration, y compris pour les vice-présidents statutaires. Cela signifie qu'une partie des fonds dédiés sera répartie sur le RIPEC parce que l'URCA a des proratas de prime. Le RIPEC C2 ne peut pas dépasser un pourcentage donné de la partie C1 (ancienne prime de l'enseignement supérieur et de la recherche). Dans ce contexte, l'établissement sera amené à réviser un certain nombre de paramètres. Monsieur le président indique également qu'il a été alerté par les directeurs d'unités sur la revalorisation de leur prime.

Madame Tamar BALAN rappelle que l'établissement est contraint par l'enveloppe budgétaire et le nombre de bénéficiaires.

Monsieur le président indique que si les établissements étaient un peu plus autonomes, des règles permettant d'être pragmatique seraient établies avec un peu plus de spécificités locales.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le cadrage pour l'année universitaire 2022/23 de la cartographie fonctionnelle enseignants et enseignants-chercheurs à l'unanimité.

5. Réseau ESR:

Délibérations du conseil des établissements associés du 22 février 2022

Monsieur Olivier DUPERON présente le point des délibérations du conseil des établissements associés du 22 février 2022 relatif au réseau ESR.

Monsieur le président précise que les délibérations sont soumises à l'approbation du CA, sans pouvoir être modifiées.

Madame Ahlem ARFAOUI présente les appels à manifestations d'intérêts qui ont été validés par le conseil des établissements associés avec une note qui détaille la trajectoire des AMI sur l'année passée, sachant que les appels à manifestation ont été lancés par l'université en 2019. L'objectif est de voter pour les projets financés cette année. Le détail des projets figure dans les documents remis aux membres du CA.

Monsieur le président précise que l'établissement doit valider une subvention de 61 500 €, sur un total de projets s'élevant à 146 800 €.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve les délibérations du conseil des établissements associés du 22 février 2022 à l'unanimité.

6. Questions pédagogiques :

- Mise à jour de la charte des programmes d'échanges internationaux

Monsieur Olivier DUPERON explique qu'il s'agit de la mise à jour de la charte des programmes d'échanges internationaux qui date de 2009 et qui intègre notamment les conversions aux crédits ECTS. Un certain nombre de termes et de libellés entre la version 2009 et la version actuelle ont également été précisés sur le tableau comparatif.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la mise à jour de la charte des programmes d'échanges internationaux à l'unanimité.

Création de formations : DIU Coordination en gérontologie, DIU national de Thérapeutique homéopathique, DIU Immunopathologie, DU Hautes études en gastronomie, DU Droit, laïcité et cultures monothéistes, DIU Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires – Entrée dans le métier, DU Accompagner l'entrée dans le métier d'enseignant, mention « Urgences » pour le DE IPA

Monsieur Damien JOUET présente les créations de DU et DIU.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la création des formations suivantes, **à l'unanimité** :

- DIU Coordination en gérontologie

- DIU national de Thérapeutique homéopathique,
- DIU Immunopathologie
- DU Hautes études en gastronomie,
- DU Droit, laïcité et cultures monothéistes
- DIU Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires Entrée dans le métier,
- DU Accompagner l'entrée dans le métier d'enseignant,
- La mention « Urgences » pour le diplôme d'État d'Infirmier en pratique avancée.
- La mention « Urgences » pour le diplôme d'État d'Infirmier en pratique avancée.
- Modification de formation : DIU Médecine de la personne âgée, DU Défense et sécurité,
 CIEF

Monsieur Damien JOUET présente les modifications de formation.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la modification des formations suivantes, à l'unanimité :

- Le DIU Médecine de la personne âgée
- DU CIEF
- DU Défense et sécurité.
- Relevé de décisions de la CFVU du 21 juin 2022

Néant

7. Questions recherche:

- Relevé de décisions de la commission recherche du 5 juillet 2022

Néant

8. <u>Élections internes</u>:

- Conseil documentaire

Sont élus au sein du conseil documentaire :

- Henry CADENNE-FEUILETTE
- Zaya LIRICE

9. Questions diverses:

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.